

# Edito/ *septembre 2017*

Chères consœurs, chers confrères,

**D**epuis avril 2017, votre URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) a changé : nouvelle équipe, nouveau bureau, nouvelles ambitions et nouveaux engagements !

## Une nouvelle équipe

Conscients du besoin d'être davantage à l'écoute des infirmiers libéraux, plus proches et surtout plus concrets, les élus de l'URPS Infirmiers ont décidé de prendre leur destin en main en changeant de gouvernance pour rendre enfin lisibles nos missions et nos actions auprès des infirmiers libéraux de la Réunion et de Mayotte.

## De nouvelles ambitions

L'URPS Infirmiers a notamment été créée par la loi HPST du 21 Juillet 2009 pour représenter l'ensemble des infirmiers libéraux d'une région auprès de l'ARS et des instances de la démocratie sanitaire, mais aussi pour, comme le dispose le décret du 2 Juin 2010 dans son article R. 4031-2 « contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale [en participant notamment] à la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé, à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de

l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ; à l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice, à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ».

Mais notre ambition ne s'arrête pas là. En effet, nous souhaitons, non seulement rapprocher les infirmiers libéraux entre eux, mais également les rapprocher des autres professionnels de santé. Et si, comme le dit l'adage, l'union fait la force, c'est à condition d'avancer dans la même direction et en menant une réflexion commune, coordonnée et équilibrée. Ensemble, pour mieux agir, c'est là notre nouvelle ambition.

## De nouveaux engagements

Il n'est plus acceptable que l'ensemble des infirmiers libéraux qui contribuent chaque année au budget de l'URPS Infirmiers-OI ne connaissent ni n'imaginent le travail effectué, le rôle et l'utilité d'une instance que la loi les oblige à financer.

Dès lors, nos engagements à votre égard sont triples :

- Faire connaître à tous, le travail de l'URPS accompli au nom de tous les infirmiers libéraux.
- Rendre accessible à tous, de nouveaux outils (site internet et réseaux sociaux, plateforme téléphonique, newsletter, bourse à l'emploi, rubrique « question / réponse », conseils et soutiens logistiques...).
- Aller à la rencontre des infirmiers libéraux à la Réunion et à Mayotte, proposer chaque année des journées d'accueil et d'information pour les primo-arrivants, démontrer l'apport des infirmiers dans l'offre de soins primaires\*, solliciter l'engagement d'infirmiers pour diverses missions et faciliter l'émergence d'initiatives et de projets portés par des infirmiers sur tout notre territoire.

Enfin, notre mission ne serait pas complète si nous n'agissions pas, avant tout, comme des infirmiers libéraux. En effet, notre expertise est souvent peu ou pas connue, notre rôle d'éducation et nos compétences sont souvent ignorées voire méprisées.

C'est pourquoi, fidèles à notre devise, réunir pour mieux agir, nous nous sommes engagés aux côtés des 9 autres URPS de l'Océan Indien (kinés, pharmaciens, médecins, biologistes, sages-femmes orthophonistes, chirurgiens-dentistes, orthoptistes et podologues) au sein de l'association inter-URPS « Tip@santé ».

Promouvoir les soins primaires<sup>i</sup> par l'exercice libéral, défendre les compétences de chacun, devenir ensemble une vraie force de proposition et d'initiative et ainsi faire évoluer notre exercice autour du patient et dans son seul intérêt, offrir des soins généralistes, globaux, continus, intégrés, accessibles à toute la population pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, telles sont dorénavant nos missions, nos engagements et notre ambition.

Bien à vous,

Le président de l'URPS Infirmiers –OI,  
Alain Duval

---

\* Les soins primaires sont des soins de santé essentiels universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté par des moyens qui leur sont acceptables, avec leur pleine participation et à coût abordable pour la communauté du pays (OMS, 1978).